

Un seul sujet le 6 décembre : l'espace économique européen

Autor(en): **Walter, Michel / Gueissaz, Anne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **19 (1992)**

Heft 4-5

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912728>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un seul sujet le 6 décembre

L'Espace économique européen

Le Conseil fédéral a décidé que la votation du 6 décembre porterait uniquement sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen. Il estime en effet que vu «l'importance inhabituelle» de ce scrutin pour l'avenir du pays, il serait inapproprié de prévoir plusieurs sujets ce jour-là.

Couramment, les électeurs devront dire s'ils approuvent l'Arrêté qui autorise le Conseil fédéral à ratifier «l'Accord sur l'Espace économique européen». L'Espace économique européen (EEE) sera mis en place le 1^{er} janvier 1993. Il couvrira pratiquement toute l'Europe occidentale et sera le plus grand marché commun du monde (380 millions d'habitants).

A l'intérieur de ce marché, les marchandises, les personnes, les capitaux et

les services (assurances, transports, etc.) circuleront librement, c'est-à-dire sans entraves administratives ou techniques (principe des «4 libertés», voir exemples dans les pages officielles).

En tant que membre de l'EEE, la Suisse profitera pleinement de ces libertés. Elle aura par ailleurs un pied dans la Communauté européenne, sans devoir en faire partie. Mais comme l'EEE repose sur les principes de fonctionnement de la Communauté, elle devra reprendre l'essentiel des lois faites par Bruxelles («acquis communautaire»).

Cet «acquis» – quelque 1600 lois – touche plus ou moins tous les domaines de la vie économique et sociale, y compris la collaboration en matière de protection de l'environnement, de recher-

che et d'éducation (reconnaissance des diplômes).

Dans l'ensemble, la législation suisse correspond assez largement à la législation de Bruxelles. Mais une soixantaine de lois suisses doivent être adaptées à celles de la Communauté. Ces lois ne feront pas l'objet de la votation du 6 décembre; elles entreront en vigueur en même temps que l'EEE, mais elles pourront être attaquées par référendum et deviendront caduques si le peuple les rejette.

Impressionnant et généreux sur le plan des avantages matériels qu'il apporte, l'EEE est discutabile sur le plan des institutions car pour toutes les nouvelles lois de l'EEE, seuls les Etats membres de la Communauté européenne auront, en fait, le droit de décider. Les autres, dont la Suisse, seront uniquement consultés; de manière approfondie, il est vrai.

Rappels en outre que l'EEE ne porte pas sur plusieurs domaines essentiels:

- l'agriculture
- les impôts
- les questions monétaires
- l'unification politique de l'Europe
- les problèmes militaires

Si la Suisse voulait un jour participer à la construction de l'Europe dans ces domaines-là, elle devrait adhérer à la Communauté européenne. Le peuple serait alors consulté une nouvelle fois, pour autant que Berne et la Communauté parviennent à un accord sur les termes d'une adhésion. Etre membre de l'EEE serait en tout cas une condition préalable.

Michel Walter

Votations fédérales

6. Décembre 1992
Votation sur l'EEE.

Pourquoi une votation?

Le 6 décembre de cette année vous pourrez voter sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE). En vertu d'un arrêté du Conseil fédéral, ce traité international sera donc soumis au référendum obligatoire, bien que la constitution fédérale ne prévoie que le référendum facultatif pour les traités internationaux «qui entraînent une unification multilatérale du droit». Selon le droit suisse, seule l'adhésion de la Suisse à une communauté supranationale (p. ex. l'ONU ou la CE) ainsi que la révision de la constitution fédérale sont soumises au référendum obligatoire (cf. «Revue Suisse» 2/92, «Agir – Réagir»).

Qu'est-ce qui a incité le Conseil fédéral à prendre cette décision? Certes, l'adhésion de la Suisse à l'EEE ne représente pas une adhésion à une communauté supranationale. Mais le gouvernement suisse estime que non seule-

ment ce traité contient de nombreuses dispositions qui sont directement applicables en Suisse et qui entraîneront nécessairement une modification de la constitution fédérale (une telle révision serait de son côté soumise au référendum obligatoire), mais encore qu'il est d'une importance si primordiale pour la Suisse que, dans le cas particulier, seul le référendum obligatoire entre en ligne de compte.

GUA

Les conseillers fédéraux Jean-Pascal Delamuraz, René Felber et Arnold Koller (de gauche à droite) ainsi que le vice-chancelier Achille Casanova (deuxième depuis la droite) expliquent la politique européenne du gouvernement. (Photo: KeyColor)



Votations fédérales du 27 septembre

Les résultats en bref

● Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (tunnels de base sous le Saint-Gothard et le Lötschberg): OUI (63,5 pour-cent de oui contre 36,5 pour-cent de non)

● Réforme du parlement:
– Loi révisée sur les rapports entre les conseils (activité du parlement organisée de façon plus efficace): OUI (57,9 pour-cent de oui contre 42,1 pour-cent de non)
– Indemnités parlementaires (députés mieux rémunérés): NON (72,5 pour-cent de non contre 27,5 pour-cent de oui)

– Coûts d'infrastructure (contribution de l'Etat pour payer les collaborateurs ou collaboratrices des parlementaires): NON (69,5 pour-cent de non contre 30,5 pour-cent de oui)

● Loi révisée sur les droits de timbres (allègement pour améliorer la compétitivité des banques): OUI (61,4 pour-cent de oui contre 38,6 pour-cent de non)
● Nouveau droit foncier rural (achat des terres agricoles réservé aux agriculteurs qui exploitent eux-mêmes leur domaine): OUI (53,6 pour-cent de oui contre 46,4 pour-cent de non)

Revue de presse

La presse suisse exultait, le lundi après les votations fédérales. On tremblait pour les nouvelles transversales alpines. Le peuple suisse a montré sa sagesse. Il n'a pas voulu, écrit **24 Heures** (Lausanne), entamer la crédibilité internationale de la Suisse et placer le Suisse dans une position difficile. La voie est dégagée pour le 6 décembre (vote populaire sur l'EEE), proclame **la Liberté** (Fribourg). La plupart des journaux soulignent la très nette volonté des Suisses de ne pas se couper de l'Europe. La presse romande, bien sûr, souligne le oui massif dans sa région. Les Romands adorent les tunnels!

La réduction des droits de timbre est saluée avec joie par la presse allemande. Les banques en avaient bien besoin. Le **Tages-Anzeiger** (Zurich) relève que la place bancaire Genève est en fête des oui, avec Zurich et Zoug. Mais il faudra que la perte de 400 millions par année soit compensée vu la grande misère des finances fédérales, indique le **Bund** (Berne).

Le nouveau droit foncier rural, accepté de justesse, permettra aux agriculteurs d'acheter les terres bon marché. Ce privilège est une bonne chose, écrit le **Basler Zeitung**. Il est en effet inutile de compenser leur endettement par des subventions de plus en plus élevées. Là encore, le peuple a fait de la prospective, il faut garder les terres agricoles à nos paysans, écrit le **Landbote** (Winterthur).
Le «salaire» des députés n'augmentera pas. Le journal lucernois **Luzerner**

Commentaire

Pas si retro, pas si mesquin, pas si myope le peuple suisse. Il a osé dire oui au projet du siècle: la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA). Sa grandeur de vue a dû écauer le clan des sceptiques qui, peu de temps avant la votation, essayaient de l'effrayer par les chiffres rouges de la Suisse fédérale. Mais il a refusé de considérer les transversales alpines comme une simple question d'investissement économique. Il n'a pas voulu se laisser influencer par les pronostics démolissants sur le remboursement des 30 milliards que pourra coûter, sur une période de 15 ans environ, l'aménagement de la NLFA. Quand, au siècle dernier, les grands tunnels du Saint-Gothard et du Simplon ont été percés, on ne s'est pas laissé obnubilier par le problème des coûts. C'est là un trait de caractère du pionnier. Par chance, cet état d'esprit n'est pas mort en Suisse. Le souverain a largement approuvé les deux nouveaux tunnels, ac-

Initiatives populaires pendantes

Pour moins de dépenses militaires et davantage de politique de paix
Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre
André Duguet, Pavillonweg 3, Postfach, CH-3001 Berne

Pro vitesse 130 sur les autoroutes
Pro vitesse 80 plus hors des localités
Bernhard Böhi, Zollweidstrasse 31, CH-4142 Münchenstein

Formation pour tous – Harmonisation des bourses
Christoph Jakob, Erlachstrasse 9, CH-3012 Berne

Pour l'abolition de l'impôt fédéral direct
Christoph Erb, Schweiz, Gewerbeverband, Postfach 6816, CH-3001 Berne

Négociations d'adhésion à la CE: Pre le peuple décide!
Markus Ruf, Zahringstrasse 19, CH-3012 Berne

Neuste Nachrichten ne s'en étonne pas. Il était malvenu de demander de l'argent en pleine récession et en période de caisses vides. Par chance, les Suisses ont voté «ciblés», constate le **Corriere del Ticino** (Lugano). Il ont tout de même dit oui à une amélioration du travail du parlement.

RB

ceptant ainsi de maintenir la Suisse dans son rôle historique de pays de grand transit alpin.

C'est un bon signe pour notre approche européenne. Un non aux transversales alpines – que seuls défendaient les écologistes, les Démocrates suisses et le parti auto – aurait remis en question l'accord sur le transit qu'Adolf Ogi a obtenu après de très dures négociations. La Communauté européenne n'aurait pas accepté l'exigence suisse d'une interdiction des 40 tonnes et du trafic de nuit pour les poids lourds. C'était été la guerre dans le domaine des transports avec tous nos voisins.

Le 6 décembre, le peuple et les cantons se prononcent sur notre participation à l'Espace économique européen. Le oui à la NLFA l'électorat a eu un réflexe européen qui est de bon augure. Mais il faudra convaincre les petits cantons de Suisse centrale qui ont dit non. On craint, pour le 6 décembre, une majorité de cantons rejeteant.

Roland Brachetto